

Avec le financement de :



## MARCHE PUBLIC

N° 20262FUS

### REGLEMENT DE LA CONSULTATION

**Acheteur : ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CHIMIE DE RENNES**

**11 allée de Beaulieu  
CS 50837  
35708 RENNES CEDEX 7**

**Objet de la consultation :**

**Acquisition de mobiliers pour les nouveaux espaces de travail de l'Ecole  
Nationale Supérieure de Chimie de Rennes  
Projet FUSION**

**La procédure de consultation utilisée est la suivante : : Procédure adaptée en application  
de l'article L.2123-1 du Code de la commande publique**

**Date et heure limite de remise des offres : Mercredi 1er juillet 2026 à 12 heures**

## ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION

### 1.1 Objet

Le présent marché a pour objet la fourniture, la livraison et le montage des meubles destinés à équiper les nouveaux espaces de travail au niveau 1 du bâtiment F de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Rennes (projet FUSION).

## ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### 2.1 Description de la procédure

La consultation est conduite sous la forme d'un marché à procédure adaptée en application de l'article L.2123-1 du Code de la commande publique.

La participation à la consultation vaut acceptation sans restriction du présent règlement.

### 2.2 Décomposition de la consultation

Le présent marché, en application des dispositions de l'article L. 2113-10 du code de la commande publique, est alloté en 2 lots désignés ci-après qui sont traités par marchés à lots séparés :

Lot n°2 : Rangements & casiers

Lot n°3 : Mobilier de réunion, convivialité & espaces communs

Les caractéristiques des mobiliers sont définies dans le CCTP.

Les variantes ne sont pas autorisées.

### 2.3 Délais d'exécution

Les fournitures, objet du présent marché, devront être livrées et installées pour la date prévisionnelle de livraison de l'espace prévue **le 11 décembre 2026** (délai de rigueur, sous réserve de la bonne exécution des travaux).

### 2.3 Contenu du prix

Le prix des mobiliers, objet du présent marché comprend tous les frais de port, d'emballage d'installation, de montage, d'essai, de mise en service, de douane éventuellement, d'assurances et de droits.

Il est réputé comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation.

Toutefois, en cas de modifications fiscales, les taxes seront facturées et réglées au taux applicable le jour de la livraison dans le délai contractuel.

Les risques afférents à l'expédition et au transport jusqu'au lieu de destination des mobiliers incombent au titulaire du marché.

Le reste des dispositions relatives au prix du marché sont précisés dans le CCAP

## 2.4 Modifications de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 4 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des renseignements complémentaires au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 2.5 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 45 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

### ARTICLE 3. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation du présent marché, contient les pièces suivantes :

- Le présent Règlement de Consultation (RC) ;
- L'Acte d'Engagement (ATTRI1) ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P) ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P) ;
- Le BPU
- Les plans du projet en PDF

### ARTICLE 4. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager la société.

Le DCE est téléchargeable sur la plateforme des achats de l'Etat [PLACE] accessible à l'adresse INTERNET suivante (URL) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Les offres des entreprises seront de préférence rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les documents présentés par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français.

#### 4.1 Contenu du dossier de candidature et offre

Les plis contiendront deux dossiers en rappelant le numéro de référence du marché cité en page de garde du présent document.

En application de l'article R.2143-4 du code de la commande publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme du document unique de marché européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par la Commission européenne, en lieu et place des documents mentionnés à l'article R.2143-3 (Plus de renseignements : <https://www.economie.gouv.fr/daj/dume-esp>). Si le candidat présente sa candidature sous la forme d'un DUME, ce dernier devra être rédigé en français.

Conformément aux dispositions en vigueur à compter du 01/04/18 pour les acheteurs publics, l'ENSCR acceptera le DUME transmis par voie électronique (eDUME) à partir de la plateforme des marchés « PLACE », le mode de candidature décrit ci-après demeurant malgré tout utilisable.

Sauf en cas de remise d'une candidature par DUME, les soumissionnaires fournissent l'intégralité des pièces et des renseignements exigés ci-après.

**Contenu du dossier « candidature » :**

Les pièces suivantes devront être rédigées en langue française, datées et signées par la personne habilitée à engager le candidat.

- une lettre de candidature permettant d'identifier la personne habilitée à engager le candidat ; Les déclarations sur l'honneur du candidat ; (DC1)\* ;
- les renseignements permettant d'évaluer l'expérience et les capacités professionnelles, techniques et financières (DC2)\* ;
- si le candidat est en redressement judiciaire ou procédure équivalente à l'étranger, la copie du ou des jugements prononcés et la justification que le candidat est habilité à poursuivre son activité pendant la durée prévisible de l'exécution du marché.
- une attestation d'assurance en responsabilité civile et professionnelle en cours de validité.
- les pièces mentionnées à l'article D8222-5 ou D8222-7 du code du travail datées de moins de 6 mois.
- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.
- La liste des principales références des trois dernières années (montant, date, destinataire)

\* Tous les documents notés DC1, DC2, cités dans le présent règlement de consultation peuvent être obtenus gratuitement sur le site du Ministère de l'économie et des finances :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

N.B. : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si le Pouvoir adjudicateur constate que les pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, elle peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidats dont les garanties professionnelles et financières sont jugées insuffisantes seront éliminés.

**Contenu du dossier « offre » :**

Il contiendra les éléments suivants :

- l'Acte d'Engagement (ATTRI1) complété, paraphé, daté et signé par le représentant qualifié de l'entreprise qui sera signataire du marché. La signature de l'acte d'engagement vaut acceptation du CCAP et du CCTP

- l'offre technique, commerciale et financière détaillant de façon précise :
  - Le Bordereau des prix
  - Un mémoire technique inspiré des plans d'aménagement des espaces meublés présentant les inspirations / « moodboard » des mobiliers proposés
  - Les fiches techniques des mobiliers proposés (si les fiches techniques ne le précisent pas, le candidat joindra une annexe permettant d'évaluer la réparabilité du mobilier : durée de disponibilité des pièces, politique de réparation du fabricant...) ainsi que la plaquette de présentation ; le nuancier complet ; tous les certificats valides justifiant des normes et labels mentionnés ; les caractéristiques environnementales de la gamme (ou des produits en particulier).
  - Une note informative concernant les conditions de garantie : durée de garantie selon la typologie de mobiliers, engagement de délai d'intervention, fonctionnement du service après-vente, modalités de remplacement / prêt de mobiliers...
  - Le calendrier prévisionnel détaillé de l'exécution du marché
  - Le RIB du candidat

**Le mémoire technique devra répondre à l'ensemble des éléments demandés dans le CCTP.**

**Nota :** l'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue dans le CCAP, ils doivent le préciser dans l'Acte d'Engagement.

#### 4.2 Conditions de Remise des plis

Conformément aux dispositions de l'article L.2132-2 du code de la commande publique, la personne publique impose la transmission des offres par voie électronique suivant les dispositions ci-après.

**Les candidats sont informés que suivant l'objectif de dématérialisation et de simplification des procédures relatives à la Commande Publique, LA SIGNATURE ELECTRONIQUE EST FACULTATIVE ET N'EST PAS EXIGEE dans le cadre de la présente consultation par la personne publique.**

Les dossiers candidature et offre seront déposées sur la Plate-forme des achats de l'État [PLACE] accessible à l'adresse INTERNET suivante (URL) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les candidats trouveront sur le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) « un guide utilisateur entreprise » ainsi qu'un dossier d'auto-formation téléchargeables qui précisent les conditions d'utilisation de la PLACE de marché interministérielle : <https://www.marches-publics.gouv.fr>, et notamment les pré-requis techniques et certificats électroniques nécessaires au dépôt d'une offre dématérialisée.

Accompagnement et Assistance technique :

- accompagnement et Assistance technique : Le service de support technique de la PLACE est ouvert de 9h00 à 19h00 les jours ouvrés et répond aux candidats par système de ticket disponible sur la plateforme.

- des consultations de tests sont disponibles dans l'onglet : « se préparer à répondre » ;

- des guides d'utilisation et modules d'autoformation sont disponibles dans le menu Aide.

La transmission des offres par voie électronique doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique avant la date limite indiquée au présent Règlement

de Consultation.

Afin d'éviter des blocages liés aux logiciels, **le format PDF est souhaité.**

Le candidat est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe",
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros",

Les fichiers de type bordereaux des prix unitaires à renseigner par le candidat devront en revanche conserver le format Excel.

Les candidats s'assureront avant la constitution de leur pli que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

Tout fichier constitutif de la candidature ou de l'offre devra être traité préalablement par le candidat par un anti-virus. En effet, la réception de tout fichier contenant un virus entraîne l'irrecevabilité de la candidature ou de l'offre.

## **ARTICLE 5. SELECTION ET JUGEMENT DES OFFRES**

### **5.1 Elimination des offres**

Le pouvoir adjudicateur élimine :

- les offres ne comportant pas les documents exigés dans le contenu des offres (article ci-dessus),
- les offres inappropriées au sens de l'art. L2152-4 du Code de la commande publique ainsi que les offres irrégulières (L2152-2) ou inacceptables (L2152-3)
- les offres qualifiées d'anormalement basses, au sens de l'art. L2152-5 du Code la commande publique après avoir demandé par écrit les précisions qu'il juge utiles et vérifié les justifications fournies (selon l'art. L2152-6).

Est inappropriée une offre sans rapport avec le marché parce qu'elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin et aux exigences de l'acheteur qui sont formulés dans les documents de la consultation.

Une offre irrégulière est une offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation, en particulier parce qu'elle est incomplète, ou qui méconnaît la législation applicable notamment en matière sociale et environnementale.

Une offre est inacceptable si les conditions qui sont prévues pour son exécution méconnaissent la législation en vigueur, ou dont le prix excède les crédits budgétaires alloués au marché, déterminés et établis avant le lancement de la procédure.

## 5.2 Critères de jugement des offres

Critères et pondération	Détails
<b>PRIX – 30 points</b>	
1 - Prix <b>30 points</b>	Coût total, incluant livraison, installation et formation
<b>VALEUR TECHNIQUE – 70 points</b>	
2 - Qualité de l'offre <b>30 points</b>	2.1 Respect des attentes fonctionnelles définies par le CCTP dans l'implantation proposée – 10 points
	2.2 Respect des demandes pour les mobiliers définis dans le CCTP – 10 points
	2.3 Respect des attentes esthétiques définie par le CCTP (en termes d'ambiances, de cohérence et de matérialité) – 10 points
3 - Equipe projet <b>15 points</b>	Équipe optimale : compétences attendues en gestion de projet, programmation, architecture d'intérieure
4 - Démarche environnementale <b>15 points</b>	Réparabilité, provenance des mobiliers, démarche RSE de l'entreprise
5 – Délais, conditions de garantie, SAV <b>10 points</b>	Respect des délais demandés et condition des garanties

**Le critère prix sera analysé selon la formule suivante :**

**Note = (Offre la moins disante / Offre analysée) x 30**

Conformément à l'article R. 2152-6 du Code la commande publique, les offres seront classées par ordre décroissant en appliquant les critères d'attribution. L'offre la mieux classée est provisoirement retenue.

Dans le cas où une ou plusieurs offres jugées les plus intéressantes présentent des imprécisions, il pourra être demandé aux candidats de préciser ou compléter la teneur de leur offre.

### ARTICLE 6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir, au plus tard 4 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite en cliquant sur le lien "Poser une question" qui se trouve dans le bloc "2 - Questions" de la plateforme PLACE et dont le guide d'utilisation est téléchargeable dans la rubrique « Aide » de la plateforme.